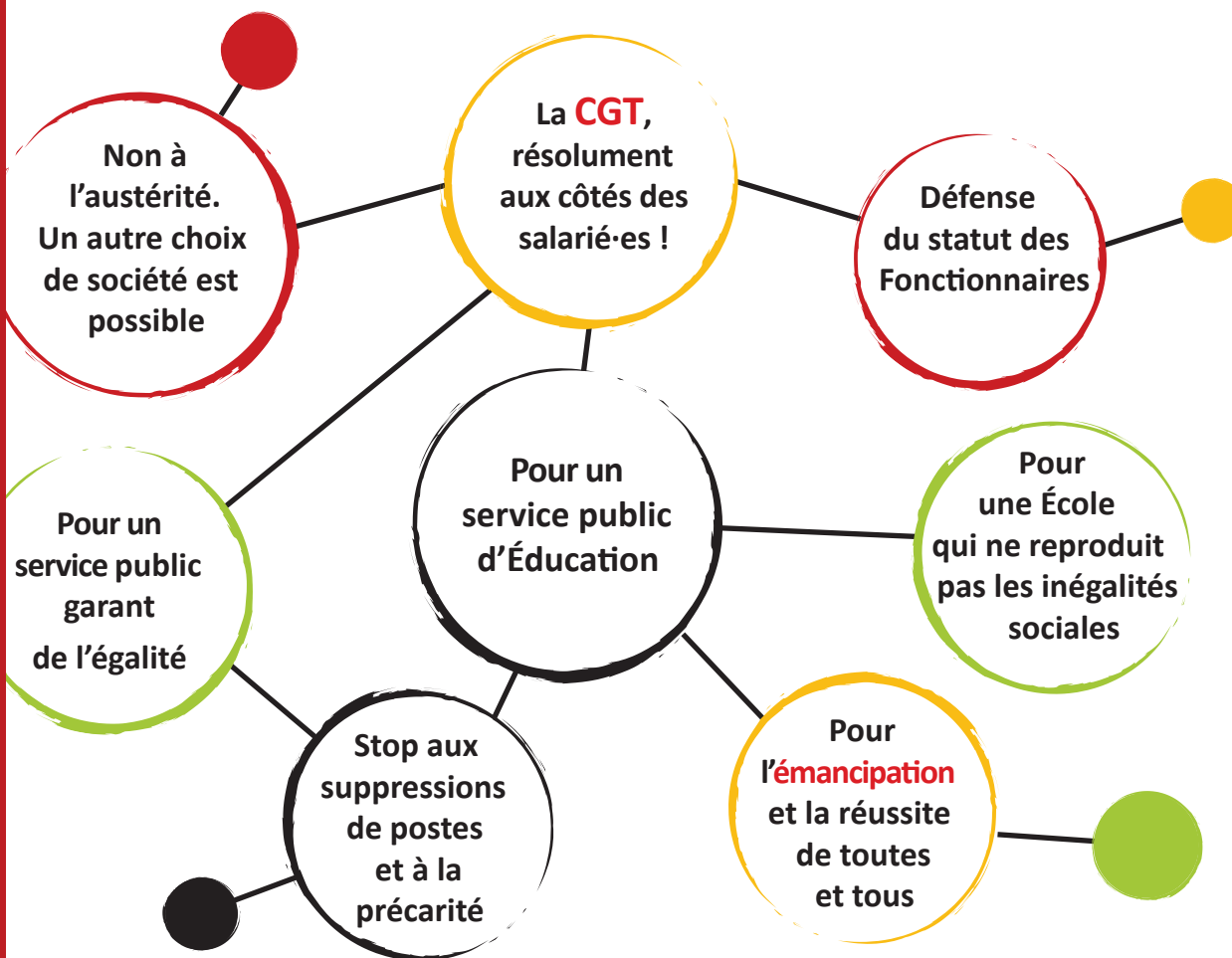


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE 2018
au 6 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- ▶ Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- ▶ augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ▶ abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- ▶ Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- ▶ des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- ▶ des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- ▶ Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- ▶ des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- ▶ reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- ▶ Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- ▶ lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- ▶ mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

Contractuel·les Administratif·ves, de Santé et Sociaux Des droits à faire respecter ! Des droits nouveaux à gagner !

Les agent·es contractuel·les enseignant·es, PSYEN, CPE sont précaires mais pas sans droits. C'est pourquoi la CGT Educ'Action se bat avec les personnels pour faire valoir des droits collectifs et individuels.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance paritaire qui représente les personnels non-titulaires. Elle n'est consultée le plus souvent que sur les questions disciplinaires mais la CGT Educ'Action agit pour que ses compétences soient élargies.

Ce que veut la CGT Educ'Action

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL
La CGT Educ'Action exige qu'à travail égal, salaire égal. Dans l'immédiat, elle revendique :
- des grilles transparentes communes aux CDD et CDI ;
- un salaire plein dès le 1er mois et une prime de précarité de 10%.
- un rythme d'avancement automatique accéléré dès le début de carrière et déconnecté de l'évaluation ;
- la prise en compte de toutes les anciennetés, y compris hors Éducation nationale lors du reclassement ;

UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION
Le nombre de non-titulaires est plus important qu'en 2013, avant le plan Sauvadet pourtant prévu pour résorber la précarité. En cause : des conditions d'éligibilité drastiques, des concours très sélectifs, une insuffisance de postes, l'amplification du recrutement de précaires sur des missions pérennes de services publics.
Pourtant, des solutions existent pour résorber la précarité !

Non au plan CAP 2022 qui veut supprimer des emplois publics et va précariser davantage les personnels.

La CGT Educ'Action revendique :

- la titularisation de toutes et tous, sans condition de concours ni de nationalité ; l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public ;
- dans l'immédiat, la garantie de réem-

- ploi des non-titulaires ;
- la création de postes nécessaires pour assurer nos missions et pallier les manques d'effectifs ;
- la cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires

UNE GESTION DIGNE DES NON-TITULAIRES

Si pour les non-titulaires enseignant·es, un décret d'août 2016 a réaffirmé certains droits pour les non-titulaires, il a exclu les personnels ATSS. Dans l'immédiat, la CGT Educ'Action agit dans les académies pour garantir réemploi, affectations transparentes et respectueuses de la vie des personnels, renforcement des droits, des premiers salaires versés dès le début, des contrats de 12 mois ...
La CGT Educ'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations au niveau national pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation.

- (sans rémunération au mérite) ;
- le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ;
- une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou·tes.

VOTEZ

Vu, les candidat·es

**De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,**

Luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS SUD
éducation

Union
syndicale
Solidaires

**CCP des personnels
non-titulaires des
services administratifs,
techniques, sociaux
et de santé**



**Pour les CCP des personnels non-titulaires
des services administratifs, techniques,
sociaux et de santé, SUD éducation
revendique :**

- 1 l'amélioration des conditions de travail par une réduction du temps de travail. Avec l'annualisation, les personnels administratifs font partie des grand-e-s perdant-e-s des 35 heures
- 2 des créations de postes à hauteur des besoins et la titularisation sans conditions des personnels précaires
- 3 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros et l'intégration des primes et indemnités dans les salaires
- 4 l'abrogation du jour de carence
- 5 la fin des temps partiels imposés
- 6 une même évolution de carrière pour toutes et tous les agentes et agents, titulaires ou non-titulaires
- 7 une vraie formation lors des changements de postes
- 8 des retraites dignes, avec la retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations, ainsi que des meilleures pensions